

## **CHSCT CRS DU 2 JUILLET 2019**

L'UNSA Police saisit le directeur central des CRS, président du CHSCT CRS pour l'inscription à l'ordre du jour des points suivants:

**Point d'information sur la clause de revoyure prévue dans le protocole IJAT signé le 15 Juin 2015.**

**Demande d'éléments d'informations relatifs à l'Indemnité pour travail supplémentaire.**

**Information sur les cellules de veille RPS au sein des CRS 07 et 21.**

**Demande de faisabilité d'une expérimentation du cycle horaire 2x2 3x2 2x3 en 12h08 ou 11h08 au sein des 4 unités autoroutières parisiennes et du détachement autoroutier de Strasbourg.**

**Exposition de la CRS 14 aux risques de plombémie et des compagnies employées sur la sécurisation de la cathédrale Notre Dame.**

***Ces points font l'objet de nombreuses interrogations et participent au bon exercice des conditions de travail nécessitant des réponses plébiscitées par nos collègues***